

Bureau postal de dépôt
1030 Bruxelles 3

BELGIQUE - BELGIE
P.P.
1030 BRUXELLES 3
1 / 3392

N° d'agrément P 801338

LA LIGUE WALLONNE



**Périodique mensuel d'études et d'actions de la Ligue Wallonne de la Région de Bruxelles,
attaché à la diffusion de la culture française et à la promotion de la communauté Wallonie-Bruxelles.**

Adhésion : 10,00 Euros

Fondée à Etterbeek en 1913 - Affiliée à l'U.G.W.B.

95^{ème} année

C.B. 145-0539031-61

Ligue Wallonne - ASBL - 1200 Bruxelles

<http://www.liguewallonnebruxelles.be>

Décembre 2008

Ne paraît pas en Juillet et en Août

Editeur responsable : Marie-Claire DALOZE - WILLIQUET, **présidente**
Avenue du Onze Novembre, 28,- Bte 2
1040 Bruxelles - Téléphone : 02.734.77.02

Retour du courrier : Raymond WATRICE, **administrateur-trésorier**
Avenue V. Gilsoul, 70 - 1200 Bruxelles
Téléphone : 02.770.62.21

Les articles signés n'engagent que leur auteur.

Imprimerie Impri-Compo s.p.r.l. - Rue Victor Rauter, 28A - 1070 Bruxelles - Tél.: 02.524.04.92 - Fax : 02.527.00.98

30 novembre 2008... diner de l'amitié... passage de témoin

Chers amis,

Je voudrais remercier personnellement les amis et amies qui m'ont soutenue et encouragée tout au long de cette longue présidence et pendant la période difficile que je viens de traverser.

Malgré les années écoulées, je garde le souvenir ému et reconnaissant de Ferdinand Jacquemin, de Jean-Marie Williquet et de Christine Félix. Ils nous ont quittés beaucoup trop tôt.

Nous avons néanmoins poursuivi le combat pour la défense de notre langue française et de notre identité wallonne.

Seule l'union des Régions bruxelloise et wallonne pourra nous sauver de l'impérialisme flamand car, croyez-moi, il n'est pas mort. Restons vigilants et unis.

Un dernier message aux membres du Conseil d'administration. A Marie-Claire Daloze dans sa nouvelle tâche de présidente, je souhaite qu'elle recueille autant de plaisirs et de satisfactions que j'en ai eu dans la fréquentation des membres et amis de la Ligue.

A Suzanne Michaux, Monique Dineur, Annette Loor, Alain De Ridder, sans oublier Albert Lambot et notre fidèle et efficace trésorier, secrétaire général, Raymond Watrice, ancien échevin de Woluwe-Saint-Lambert.... à tous un grand et vibrant **MERCI**.

Bonne route vers le 100^e anniversaire.

Gilberte Lambot-Durand

Je remercie le Conseil d'administration de la Ligue wallonne pour la confiance qu'il me fait.

La tâche est immense et j'aurai besoin de la collaboration de tous, administrateurs et membres, pour la mener à bien. La tâche est immense parce que la présidence de Gilberte Lambot a été longue et exemplaire. Une telle compétence, une telle opiniâtreté, un tel dévouement seront difficiles à égaler. La tâche est immense

aussi parce que, Wallons et Bruxellois francophones, nous traversons des moments plus difficiles que jamais. Comme l'écrivait Raymond Watrice dans le dernier numéro de notre mensuel : « Faut pas rêver à un assouplissement des prétentions flamandes ».

La Ligue Wallonne de la Région de Bruxelles ne fait pas de la politique au sens étroit du terme ; nous ne sommes inféodés à aucun parti. Mais la Ligue wallonne se préoccupe « du » politique et « le » politique pour nous, c'est la défense de la dignité et des intérêts des Wallons et des Bruxellois francophones. Qu'il s'agisse de la nomination des trois bourgmestres de la périphérie, des limites de Bruxelles ou de la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, nous devons être aux côtés de ceux qui disent non à l'inacceptable !

Je tiens donc à réaffirmer le credo de notre Ligue wallonne qui est la solidarité Bruxelles-Périphérie-Wallonie. Rappelons les principes de base de notre action, ils sont repris dans le manifeste 'Maintenant ou jamais' que la Ligue wallonne vous a invités à signer récemment : 1. Bruxelles est une ville francophone à 90 %. 2. Bruxelles est une Région à part entière et prétend le rester. 3. Bruxelles est la ville du monde qui compte le plus grand nombre de Wallons d'origine et tout impose de maintenir une union étroite entre Bruxelles et la Wallonie, union qui traduit la convergence de leurs intérêts et leur communauté de destin.

Il me reste une tâche très agréable à accomplir, c'est d'offrir à Madame Gilberte Lambot, en votre nom à tous, un petit souvenir de ses 26 années de présidence de la Ligue wallonne avec tous nos remerciements et nos félicitations pour son engagement francophone et wallon.

Marie-Claire Daloze-Williquet



**Diner de la Saint-Valentin
Dimanche 22 février à 12h30
à la Moule sacrée, 24 euros**

Voir page 7

La redécouverte de l'intérêt général

Dans l'éditorial de *Diagnostic* n° 262, Monsieur Michel Legrand, président du GERFA (Groupe d'Etude et de Réforme de la Fonction Administrative), se penche sur les dégâts collatéraux générés par la crise financière. Il craint notamment que l'Etat cible les services à l'usager ou les revenus de remplacement pour trouver des recettes nouvelles. Il suggère que l'Etat, au contraire, réduise ses dépenses et se recentre sur l'intérêt général.

Ainsi, la simple remise en question de la réforme COPERNIC et la suppression des doubles emplois, des salaires et des voitures de fonction qu'elle implique aurait un effet substantiel sur le budget fédéral ; tout comme d'ailleurs la remise en question du nombre de ministres et de cabinets dans les entités fédérées, et en particulier dans la Région bruxelloise, sur les budgets communautaires et régionaux. De même, la remise en question des multiples contrats de sous-traitance, souvent opaques, peut avoir des effets importants ainsi que la remise en question de l'utilité d'un certain nombre de pararégionaux ou d'organismes publics qui ont encombré le paysage administratif souvent dans le seul but d'y caser confortablement quelques amis politiques. La liste n'est pas exhaustive, mais elle permet de constater que le potentiel d'économies est énorme et évitera de prendre des mesures générales antisociales ou réductrices du service à l'usager !

Michel Legrand préconise de passer à la contre-offensive et de remettre en cause le libéralisme naguère triomphant. Pour cela, il faut d'abord que les partis politiques revisitent leur programme et que la social-démocratie soit capable de développer un discours et une action qui mettent en exergue l'intérêt général et qui ne soient pas stupidement à la remorque des théories économiques ultralibérales en affirmant en plus qu'il n'y a pas d'alternative !...

Il ne s'agit pas ici de plaider pour un retour à un système dirigiste aux mains de l'Etat qui se révélerait trop lourd et inefficace. Non, il faut pouvoir déterminer les compétences précises qui doivent impérativement être assumées par des services publics organiques financés par la collectivité et contrôlés par celle-ci. Il faut donc cesser de croire aux sirènes de l'économisme pour ce qui concerne les besoins fondamentaux des individus tels que la santé, l'éducation, la sécurité, la justice, etc. et réaffirmer catégoriquement le rôle incontournable de l'Etat dans leur satisfaction, n'en déplaise à la Commission européenne.

Michel Legrand conclut son éditorial en appelant à « redécouvrir l'intérêt général et à en tirer les conséquences pour l'organisation de la société ».

Raymond Watrice

Lancement de la campagne électorale dans un climat de crise économique

Est-ce raisonnable? Question qu'il est permis de se poser. Les partis politiques sont-ils devenus fous, irresponsables ? L'ego de leurs leaders les aveugle-t-il au point de ne pas se rendre compte de la détresse des citoyens d'en bas, de Monsieur et de Madame Toutlemonde ?

La déclaration de Yves Leterme, CD&V, Premier Ministre - qui doit être au-dessus de la mêlée, un asexué linguistique -, confirmée en sous-entendu par Didier Reynders, MR, Vice Premier Ministre, dans l'affaire Fortis : « L'Etat retirera son apport financier et ce sera une bonne nouvelle pour le budget » est le modèle-type de ce qu'un haut responsable, politique de surcroît, doit s'abstenir de dire. En toutes circonstances, du self-control, de la maîtrise de soi ! Voyons Serge Kubla, un des pontes du MR, chef de groupe libéral au parlement wallon. Il clame à tout vent que « le Plan Marshall est un

slogan de pub, une étiquette », que « le budget 2009 est une farce », que « la dette cachée est devenue supérieure à la dette officielle ». Serge Kubla se rend-il compte des lacérations profondes faites à l'image de la Wallonie auprès des investisseurs ? Il engage tout le MR.

« Notre voix, il faut la faire entendre ! », claironne-t-il... Certes oui, mais autrement ! La langue française est suffisamment riche pour dire les choses d'une autre façon que par la gueulante. Le citoyen mérite mieux ! Il n'est pas « intellectuellement incapable » de distinguer entre ce qui est insuffisamment fait et ce qui doit absolument être fait. Il suffit de lui parler avec des chiffres clairs, vrais, avec des mots sincères, des mots d'engagement, de participation, de dialogue, avec des mots de notre langue.

Prenez le nom d'un nouveau-né dans le monde scientifique de la recherche : « Walloon Institute for Life science Lead », en abrégé WILL ! Vous comprenez ? Trop vulgaire un nom de baptême en français? Pas chic dans le monde anglo-saxon dans lequel nos édiles francophones veulent nous immerger ! Dans ce domaine, force est d'admirer les élus flamandophones qui utilisent avec fierté la langue de leur Communauté. Le Will wallon s'inspire du VIB flamand, « Vlaams Instituut voor biotechnologie ». Un nom bien flamand, Une leçon d'amour à sa langue !

Nous ne sommes plus des Wallons ; nous sommes des « Walloons ». Une déculturation ! Une désintégration de notre identité francophone ! Voilà où nous conduisent nos dirigeants politiques par intérêts claniques, partitocratiques ! Par calcul électoral ! Un lancement de campagne électorale désolant !

Raymond Watrice

BRUXELLES, LA FRANCOPHONE

Mon chez moi wallon

Cotisation : 10,00 €

Compte n° 145-0539031-61

de la Ligue Wallonne – 1200 Bruxelles



<http://www.liguewallonnebruxelles.be>

<http://liguewallonnebruxelles.skyblogs.be>

XII^e Sommet de La Francophonie

La langue française à l'honneur

Dans son allocution, Madame Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales du Québec et ministre responsable de la Francophonie, lors de la Conférence ministérielle de la Francophonie, a tracé les quatre thèmes majeurs du XII^e Sommet :

- la paix et la démocratie, sans lesquels aucun projet d'avenir n'est concevable ;
- les changements climatiques, qui sont à coup sûr le défi le plus pressant de notre siècle ;
- la gouvernance et la solidarité économique, enjeux essentiels à l'heure où le système financier mondial traverse une crise sans précédent et où la flambée des prix des aliments de base menace la cohésion et la sécurité économique de nombre de nos pays ;
- la langue française, dont les reculs observés interdisent toute attitude attentiste de notre part.

Monsieur Jean Charest, Premier ministre du Québec, dans son

allocution de clôture, se réjouit de ce que la Conférence des Peuples de Langue française (CPLF) ait vu aboutir la revendication québécoise *d'inscrire la sauvegarde du français à l'ordre du jour de ce Sommet*. « Pour la première fois, et ce, à l'initiative du Québec, un Sommet s'est penché sur la situation de la langue française dans le monde », s'exclame-t-il. Et le Premier ministre québécois de lancer un vibrant plaidoyer en faveur du renforcement du statut et de l'usage de la langue française au sein des Etats et gouvernements membres ainsi que dans les organisations multilatérales : « Nous partageons une même langue et nous avons la même responsabilité à son égard. J'ai la conviction que le déploiement du français sur la scène internationale, qui est en fait la mission commune de la Francophonie, est aussi la responsabilité individuelle de chacun de ses membres ».

Les membres de la Francophonie ont ainsi adopté une résolution qui engage à la fois l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les opérateurs ainsi que les Etats et gouvernements membres.

La CPLF a, toutefois, regretté l'absence de discussions approfondies sur la situation du français là où des droits linguistiques et culturels de communautés francophones sont menacés, contestés, réduits ou ignorés par des centres de décision qui leur sont extérieurs. Nous invitons l'Organisation internationale de la Francophonie à s'impliquer plus activement dans ces régions.

La CPLF encourage l'Organisation internationale de la Francophonie et son secrétaire général, Monsieur Abdou Diouf, à maintenir et à intensifier les actions menées afin de défendre la langue française partout où elle est parlée et de refuser tout recul supplémentaire de notre langue face aux autres langues. Le bilan de ces actions devra être fait lors du XIIIe Sommet de la Francophonie qui aura lieu en 2010 à Madagascar.

Défendre la langue française, c'est défendre le plurilinguisme ...

On ne le dit pas assez, mais toutes les deux semaines, une langue disparaît dans le monde. C'est dire, aussi, les traditions, la création et l'histoire qui s'y rattachent.

Faut-il, comme le font certains, considérer ce phénomène sans précédent comme une fatalité ? Et admettre que seules les langues les plus « aptes » seront appelées à subsister ? Faut-il accepter que la mondialisation devienne synonyme d'extinction de la diversité linguistique et culturelle ? Faut-il accepter que la mondialisation consacre la loi du plus fort ?

La Francophonie ne s'y résout pas, parce qu'elle croit dans la prééminence de la volonté politique sur la fatalité. Parce qu'elle croit que nous pouvons démocratiser la mondialisation avant que la mondialisation ne dénature la démocratie. C'est en cela que cette langue, que nous avons en partage, est un puissant moyen d'action !

Mais elle est, aussi, un puissant moyen de rencontre ! Car cette langue, non seulement nous la vivons entre nous, comme un gage de solidarité, mais aussi - j'allais dire, surtout - nous l'offrons aux autres. Nous l'offrons aux non francophones pour que chaque langue, pour que chaque communauté linguistique puisse, en s'affirmant et en se rencontrant, rendre compte et témoigner de la richesse du monde.

Autrement dit, défendre la langue française n'est pas une question de repli, une position d'enfermement, mais au contraire un vaste mouvement de liberté et d'ouverture. Défendre la langue française, c'est défendre le plurilinguisme ! C'est défendre l'ensemble des communautés linguistiques ! C'est défendre le dialogue des cultures !

Boutros Boutros-Ghali

La dernière "smeterie" de 2008 : une fusion des CPAS bruxellois!

Pascal SMET, Ministre bruxellois (SP.a) des travaux publics et de la mobilité et chargé notamment de l'aide aux personnes, a fait récemment une proposition visant à fusionner les 19 CPAS bruxellois en une seule institution.

Pour justifier cette nouvelle "bonne idée", le Ministre invoque deux arguments : Le premier consiste à faire des économies d'échelle car les 19 CPAS disposent tous d'un secrétaire, d'un receveur, d'un service social, d'un service de médiation de dettes, d'un service d'insertion socio-professionnelle ... et d'un président et que cette pléthore de fonctionnaires et de mandataires nuit à l'efficacité. Le deuxième argument réside, selon le Ministre dans le fait qu'une institution unique serait mieux à même d'assurer un traitement égalitaire des usagers.

J'ai donc interpellé le Ministre-Président Charles PICQUE (PS) en séance de l'assemblée de la Commission Communautaire Commune sur 3 aspects :

- je voulais d'abord savoir si le Ministre SMET parlait en son nom personnel ou engageait le Collège réuni dans son ensemble, ce qui me semblait contradictoire avec les déclarations du Collège réuni et du Gouvernement régional;

- je souhaitais connaître le point de vue du Ministre-Président sur l'aspect peu démocratique de la proposition de son Ministre SMET alors que Charles PICQUE, en tant que Ministre chargé de la cohésion sociale pratique une politique au niveau non pas des entités locales des communes mais des quartiers;

- enfin, je souhaitais connaître le point de vue du Ministre-Président quant à savoir si une institution fusionnée et unique était à même d'assurer un traitement plus équitable des demandeurs en sachant que la loi organique des CPAS de 1976 prévoit expressément que le CPAS octroie une aide individuelle.

Hélas, le Ministre-Président pourtant présent en séance publique n'a pas daigné me répondre et a délégué à cet effet Monsieur SMET lui-même!

Ce dernier, dans le style qui lui est propre, a commencé par préciser qu'il s'agissait d'une idée personnelle qui n'engageait que lui-même et qu'en tant que responsable politique il était libre de lancer les débats qu'il jugeait opportuns!

Il s'est lancé dans un véritable plaidoyer de son idée de fusion tout en admettant qu'elle devait s'accompagner d'une politique décentralisée dans les quartiers!

Sachez, Monsieur le Ministre Smet, qu'une des richesses de la loi sur les CPAS réside justement dans sa logique de proximité. Les grands CPAS de notre région (Bruxelles-ville ou Schaerbeek, par exemple) pratiquent une politique de décentralisation au niveau des quartiers.

Sachez aussi qu'une autre richesse de cette loi - et c'est unique dans le système social belge - réside dans le fait que le CPAS octroie une aide INDIVIDUELLE et PERSONNALISÉE. Fusionner les CPAS bruxellois serait non seulement une atteinte à la démocratie locale mais aboutirait à une barémisation de l'aide sociale, c'est-à-dire à un nivellement vers le bas.

D'autres députés de la majorité en la personne de Madame Anne-Sylvie MOUZON (PS) et de Monsieur RIGUELLE (CDH) m'ont rejoint dans la critique fondamentale de l'idée avancée par le Ministre SMET qui a continué à vociférer sans répondre de manière précise à nos interrogations légitimes.

Le ton utilisé par le Ministre socialiste flamand trahissait difficilement la haine qu'il porte aux institutions locales bruxelloises que ce soient les communes ou les CPAS, ces institutions qui, malgré tous les mécanismes non démocratiques d'échevins néerlandophones garantis ou surnuméraires, de membres néerlandophones garantis au Conseil du CPAS, échappent encore au contrôle de la classe politique flamande.

Bref, si on peut conclure à l'occasion de ce "débat" que l'idée de Monsieur SMET est à ranger au rayon des "smeteries" à savoir des idées personnelles, simplistes, démagogiques mais dangereuses, il convient de rester vigilants face à cette attaque frontale à l'égard de nos institutions démocratiques locales, nos communes et nos CPAS.

Michel COLSON
Président du CPAS de Watermael-Boitsfort
Député régional MR - FDF

ON NOUS ECRIT



Sondages : des opinions manipulées : attention, danger !

Marcel Bolle De Bal, psychosociologue, professeur émérite de l'ULB, ancien conseiller communal à Linkebeek, nous a fait parvenir un texte publié dans le journal des anciens de son Ecole (l' Athénée Adolphe Max) en son numéro 30, texte dans lequel il nous met en garde contre l'usage pervers des sondages d'opinions. Il mérite, nous semble-t-il, de nous concerner et d'être pris en considération par nous, en tant que citoyens responsables.

Les « sondages », aussi dits « études d'opinions », ont le vent en poupe. Ils peuvent être la meilleure et la pire des inventions humaines pour la gestion de la cité. La meilleure : ils sont susceptibles d'aider, grâce à la récolte d'informations précieuses et à leur vernis d'objectivité, à la prise de décisions politiques ou commerciales. La pire : ils risquent de fausser ces prises de décisions. Tout dépend, en effet, ce que ne peuvent ou ne devraient pas ignorer ceux qui commandent de tels sondages, surtout ceux qui s'en décrètent les experts et en vantent, contre monnaies sonnantes et trébuchantes, l'aura scientifique auprès de décideurs crédules, prédisposés à les croire sur parole - que ces décideurs relèvent du monde des médias, de la politique ou des organisations économiques. Or, tout réel spécialiste de ce type d'investigation psychosociologique sait que les réponses des sondés doivent être enregistrées et interprétées non seulement en fonction de la taille de l'échantillon, non seulement en fonction de sa représentativité (renseignements que la loi contraint les sondés à dévoiler), mais surtout par rapport à la façon dont les questions ont été posées, de leur pertinence théorique et pratique, du contexte dans lequel elles ont été posées.

Nous venons encore d'en faire l'amère expérience, sur un sujet d'une brûlante et douloureuse actualité. Deux grands quotidiens belges, l'un néerlandophone, l'autre francophone, n'ont pas hésité à publier, à quelques jours d'intervalle, le tout à grands renforts de titres-chocs et de plusieurs pages d'analyses statistiques plus ou moins impressionnantes, le résultat de « sondages » censés révéler que près de la moitié des Flamands se déclareraient en faveur de l'indépendance de la Flandre et que près de la moitié des Wallons seraient partisans du rattachement de leur région à la France. Sur les plateaux de télévision, journalistes et mandataires politiques se sont empressés d'abondamment gloser sur ce « scoop », à mes yeux surtout révélateur de leurs intérêts corporatistes plus que celui de notre (leur ?) pays et du respect de la vérité politico-scientifique.

Outré par cette manipulation - consciente ou inconsciente - de l'opinion de nos concitoyens, j'ai éprouvé le besoin de soumettre au journal Le Soir, en des termes courtois, un « courrier de lecteur » tentant à relativiser les résultats d'enquêtes conçues de façon discutable et orientée.

Voici le texte intégral de ce « courrier » publié par Le Soir du 5 août dernier dans le Courrier de lecteur, sous le titre *Wallons et Flamands séparatistes ?*: *Vous publiez les étonnants résultats d'un sondage commandé par vous : près de la moitié des Wallons seraient devenus « rattachistes », partisans du rattachement à la France ! Ceci semble aller dans le même sens séparatiste que celui du sondage récemment publié par Het Laatste Nieuws qui tentait de nous faire croire que près de la moitié des Flamands étaient devenus partisans de l'indépendance de leur région, et donc eux aussi séparatistes. Comme je ne vous suppose pas manipulateurs d'opinion, je me dois de vous dire: attention ! Ne faites pas les apprentis sorciers ! Pourquoi ? Car les questions posées, dans les deux cas, ne sont pas politiquement pertinentes. Elles ignorent le problème de Bruxelles. La bonne question à poser, aux uns et aux autres, aurait été : « Etes-vous rattachistes et indépendantistes si, pour ce faire, vous deviez renoncer à Bruxelles ? » Car tel est le véritable enjeu politique- et, dans ce cas, on peut supposer que les réponses auraient été différentes. J'apprécierais que, bons et honnêtes informateurs, vous tentiez cette expérience réellement citoyenne... Merci d'avance.*

Marcel BOLLE DE BAL, Linkebeek.

Vivre en région flamande ?

Pourquoi se poser encore la question de savoir si les autorités flamandes respectent la démocratie, alors que depuis plus de 20 ans nos votes sont "ongeldig" à Vilvorde. Ils se foutent de la démocratie, c'est le droit du sol, point à la ligne.

Tous les votes que je fais en langue française durant les conseils communaux de Vilvorde depuis 1987, suite à une directive du ministre flamand de l'époque, J.PEDE, sont actés "ongeldig" A ce jour, en novembre 2008, c'est le 224ème conseil communal où nos votes sont actés "ongeldig" (non valable) et parfois même ils actent « accord à l'unanimité » alors que j'ai voté « contre » en langue française. Quid de la démocratie?? Et que deviendrons nous s'il y a la scission de BHV??

A noter que, élu à Vilvorde en 1976, depuis mon premier conseil communal, en séance, j'ai constamment subi hurlements, insultes et menaces de mort lorsque je m'exprimais en langue française par respect pour mes électeurs.

Je répète à chaque conseil communal de Vilvorde depuis plus de 31 ans que selon l'art. 30 de la constitution Belge, sauf pour les actes de l'autorité publique et pour autant qu'il y a une loi, les francophones qui ne font pas des actes d'autorité publique ont le droit de s'exprimer en langue française en région flamande, dans toute la Belgique et même en conseil communal ou autres à Vilvorde. Les autorités flamandes ne veulent absolument pas considérer cet art. 30 de la constitution belge.

A noter qu'un « Wooncode » est en pleine application à Vilvorde à tel point qu'il y est interdit à un francophone n'ayant pas un certificat d'étude néerlandais, d'y habiter, d'y avoir son domicile, d'y acheter ou de louer une habitation sociale, d'y acheter un terrain communal et lorsque celui-ci est acheté par un promoteur, il a l'obligation de vendre les appartements ou les maisons qu'il y aura construits uniquement à des néerlandophones sous le contrôle du Collège des «Bourgmestre et Echevins» de Vilvorde. Interdiction aux commerçants de s'exprimer ou de publier des prospectus en français. ASBL et sport réservés aux néerlandophones etc.

Usage de la langue française prohibé pour tous.

Eugene MESSEMAEKERS
Conseiller communal
FDF de Vilvorde depuis 32 ans

Bruxelles, une histoire d'eau

BRUOCSELLA est née sur les bords de la SENNE, à hauteur de la "Grande île" ou île Saint-Géry. Les premiers documents remontent au 11^{ème} siècle.

Jusqu'au 16^{ème} siècle, la **Senne** est la seule voie d'eau navigable. Pour rejoindre l'Escaut et la mer du Nord, Bruxelles abrite un port intérieur (équivalent à un quadrilatère compris actuellement entre la rue Sainte-Catherine, la rue de la Vierge Noire et la rue de l'Evêque). Entre Bruxelles et Anvers, le trajet en bateau, soumis aux caprices de la Senne, pouvait durer plusieurs semaines.

Au 15^{ème} siècle, les travaux pour améliorer la **navigabilité** de la Senne restent inefficaces.

De plus, la navigation souffre aussi de multiples taxes dont elle fait l'objet ; Malines dispose d'un droit d'étape.

En **1477**, **Marie de Bourgogne** octroie aux Bruxellois le droit de creuser un canal artificiel le long de la Senne jusqu'à la Dyle à Malines, mais les Malinois refusent la traversée de leur territoire craignant de perdre leurs privilèges.

En **1531**, **Charles Quint** confirme l'octroi de Marie de Bourgogne, tout en maintenant le droit d'étape sauf pour le sel. Le nouveau tracé du canal prévoit d'éviter Malines en passant par Vilvorde et Willebroek où le canal se déversera dans le Rupel. Mais

Vilvorde craint de perdre les taxes prélevées sur les bateliers et s'oppose au projet. La **Gouvernante Marie de Hongrie** suggère alors aux Bruxellois de creuser le canal en évitant la traversée de Vilvorde. Les habitants de Vilvorde comprennent qu'ils ont intérêt à accepter le canal pour obtenir le libre accès à ses quais.

En **1551**, les travaux du plus ancien ouvrage hydraulique de Belgique peuvent commencer sous l'égide de l'Amman⁽¹⁾ de Bruxelles, Jean de Locquenghien.

Entre 1551 et 1561, on construit le canal de Willebroek reliant Bruxelles au Rupel (de l'actuelle Place de l'Yser à Petit Willebroek). Il est long de 28 km et est alimenté en eau par des captages sur la dérivation de la Senne (jusqu'au percement du Canal de Charleroi en 1832).

Le port de Bruxelles se développe. Les noms des bassins et de leurs quais révèlent leur fonction principale :

- le Bassin des **Marchands**, le premier bassin du port permet le transport des marchandises jusqu'au coeur de la Cité (entouré du Quai au Bois à brûler et du Quai aux briques)
- le Bassin des **Barques** (construit dès 1561) entouré du Quai aux Barques, quai au bois de construction, quai à la Houille et Quai à la Chau. A l'extrémité du Bassin des Barques, près du Marché aux Porcs, se trouvait le point de départ du trafic régulier de voyageurs vers Vilvorde, Malines et Anvers. Le trajet se faisait en 'barque de voiture' tirée par des chevaux
- le **Bassin Sainte-Catherine** est creusé dès 1565 dans le prolongement du Bassin des Marchands.

Au 17^{ème} siècle, d'autres bassins voient le jour :

- le Bassin au **Foin** (bordé des Quais au Foin et aux Pierres de taille) qui s'appellera ensuite : Bassin de l'Entrepôt. Charles de Lorraine fera édifier à son extrémité le premier entrepôt de marchandises en 1781 par l'architecte R. Nivoy. Plus tard l'entrepôt laissé vacant sera converti en arsenal avant d'abriter le Théâtre Royal Flamand en 1887.

- le Bassin du **Fumier** (près de l'actuel Petit-Château)

En **1648**, le **Traité de Münster** ferme l'Escaut. Privé de l'accès à la mer le port est en veilleuse près de deux siècles.

En **1795**, annexion des Pays-Bas méridionaux par la France. La ville n'a plus l'argent nécessaire pour l'entretien du canal.

En **1810**, la démolition des remparts décrétée par Napoléon a un effet bénéfique sur le développement du port ; on creuse un nouveau bassin : le Grand Bassin ou Bassin du Commerce (entre le bassin des Barques et le boulevard d'Anvers).

En **1832**, un nouveau tronçon du canal est achevé : il relie Bruxelles à Charleroi. En **1839**, le Traité des XXIV articles avec les Pays-Bas marque la fin du blocus de l'Escaut.

En **1863**, le gouvernement belge rachète aux Pays-Bas le droit de péage sur l'Escaut.

Plusieurs projets de mise à grand gabarit du canal sont déposés sous l'impulsion du député Charles-Antoine **Dansaert** qui fonde, en 1881, le "Cercle des Installations maritimes".

En **1896**, création de la Société du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles. Seuls les pouvoirs publics sont actionnaires : l'Etat, la province du Brabant, la Ville de Bruxelles et les 9 communes.

Transformation du canal en voie maritime : pour augmenter la capacité du canal et du port, on dut déplacer le port vers le Nord et abaisser le plan d'eau. Tous les bassins portuaires intérieurs furent **comblés** (entre 1850 et 1914).

Entre 1900 et 1910 furent aménagées les nouvelles installations portuaires : Bassins Beco, Vergote, de Batelage, entrepôt de Tour et Taxis. La première guerre mondiale ralentit les travaux. En 1922, on inaugure le **Canal maritime**, le port de Bruxelles est à 48 km d'Anvers. Les travaux d'agrandissement et d'adaptation continuent.

De **1922 à 1939**, création d'un avant-port dans les plaines de Monplaisir (à hauteur de la gare de Schaerbeek). En 1939 : le trafic s'élève à 3,6 millions de tonnes par an.

Après la seconde guerre mondiale : nombreuses réparations (notamment la reconstruction du port de Buda en 1955). Le canal est

élargi entre l'avant-port et Vilvorde. De nombreux investissements visent à réduire la durée du trajet entre Bruxelles et Anvers à 7 heures.

Le programme consiste à **réduire à 2 les écluses de passage** au prix d'un nouvel abaissement du 2^{ème} tronçon du canal :

- le complexe éclusier à Zemst (entre 1968 et 1973)
- le déplacement de l'embouchure du canal à Hingene (en aval de Wintham). La nouvelle écluse maritime, inaugurée en 1998, relie directement le canal maritime à l'Escaut et évite ainsi le problème des marées que rencontraient les navires sur le Rupel. Le port de Bruxelles est accessible aux navires de mer jaugeant jusqu'à 4.500 tonnes (et aux convois poussés de 9.000 tonnes).

Situation actuelle

En **1974**, le trafic s'élève à 14,4 millions de tonnes par an ; c'est **l'apogée du transport fluvial**. Ensuite, il diminue à cause de la concurrence de la route. Actuellement, il s'élève à 7 millions et demi de tonnes de marchandises par an.

En **1988**, la loi de régionalisation du 8 août 1988 transfère aux Régions la compétence concernant les voies d'eau, les ports et leurs dépendances. En **1993**, le 1^{er} juin est créée la Société régionale du Port de Bruxelles.

Les atouts du Port de Bruxelles

Le port de Bruxelles est un port intérieur qui bénéficie du statut **de port maritime** vu son accessibilité exceptionnelle. Les 350 entreprises portuaires génèrent 13.000 emplois.

La voie d'eau bruxelloise permet d'approvisionner la région pour ses besoins fondamentaux (par exemple, les matériaux de construction, 59% du trafic) et de ressortir de la région les résidus de la consommation urbaine (comme la ferraille ou les déchets de la démolition).

Grâce à elle sont acheminées quelque 7 millions et demi de tonnes de marchandises par an (ce qui évite un charroi routier de 385.000 camions).

En guise de conclusion

Le port de Bruxelles est un atout majeur pour le développement d'un réseau de transport de marchandises plus respectueux de l'environnement. Le canal de Bruxelles à l'Escaut joue un rôle essentiel dans le développement économique et l'approvisionnement de la capitale de la Belgique.

(1) Dès le début du Moyen Age, l'Amman occupe une fonction au service d'un seigneur ou d'un roi (en latin, souvent *minister*). La forme et la signification du terme varient selon les régions et les époques. Dans les villes, il était responsable de la paix du marché ou protégeait les couvents. Il était parfois en concurrence avec le Mayor et le Cellérier, puissants par leurs charges devenues héréditaires; parfois aussi il leur servait de remplaçant.

Etude réalisée par/ Nicole Tesse à l'occasion du 30^e anniversaire du club Richelieu de Bruxelles



CULTURE ET LITTÉRATURE

Renouveau de l'orthographe

Vous aurez remarqué dans le numéro de novembre de *La Ligue Wallonne*, un petit encadré

La Ligue Wallonne applique les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie française.

De quoi s'agit-il ?

En décembre 1990 l'Académie a approuvé à l'unanimité un certain nombre de rectifications proposées par le Conseil supérieur de la langue française. Ces modifications sont officiellement recommandées, sans toutefois être imposées. Modérées, elles

touchent environ deux-mille mots et tendent à supprimer des anomalies, des exceptions ou des irrégularités. Par exemple, l'accent circonflexe ne se met plus sur les lettres *i* et *u*: *abime*, *assidument*, *connaître*, *il apparaît*, *couter*. On continuera cependant à écrire, pour les distinguer de leurs homographes écrits sans accent : le participe passé *dû*, les adjectifs *mûr* et *sûr*, le nom *jeûne* et les formes du verbe *croître* qui, sans cela, seraient identiques à des formes du verbe *croire*.

L'accentuation de mots tels que *allègement*, *allègrement*, *événement* correspond maintenant à leur prononciation habituelle. Des familles désaccordées sont harmonisées : *bonhomme* s'écrit avec deux *m* comme *homme* ; *charriot* s'écrit avec deux *r* comme *charrette*. De même, les numéros composés, cardinaux ou ordinaux, sont unis par des traits d'union : *vingt-et-un-mille-deux-cent-cinq*, *huit-centième*.

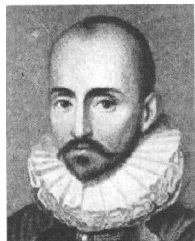
Si vous souhaitez en savoir plus sur ces rectifications, vous pouvez vous procurer le vadémécum de la nouvelle orthographe **Le millepatte sur un nénufar** à la Maison de la Francité (18 rue Joseph II 1000 Bruxelles - tél. 02.219.49.33) au prix de 3€, frais de port inclus. Vous y trouverez la liste des mots rectifiés et les règles. Pour une étude plus approfondie, consultez l'ouvrage d'André GOOSSE *La « nouvelle » orthographe. Exposé et commentaires* (éditions Duculot 1991). André Goosse est membre du conseil supérieur de la langue française... et de la Ligue wallonne ! Il a été un des principaux artisans de cette réforme.

L'Association pour l'Application des Recommandations Orthographiques (APARO), créée en 1991, informe le public belge à propos des rectifications. Elle organise des séances d'information et répond aux questions du public. Par ailleurs, elle cherche à faciliter l'entrée de la nouvelle orthographe dans le monde de l'édition et de l'enseignement. Elle entretient des liens avec d'autres associations en France, en Suisse, en Haïti et au Québec qui ont les mêmes objectifs. Ces associations sont regroupées au sein d'un Réseau pour la nouvelle orthographe (RENOUVO).

N'hésitez pas à envoyer un courriel à aparo@renouvo.org ou à consulter les sites www.orthographe-recommandee.info ou www.renouvo.org.

La Ligue wallonne tient à s'associer à cet effort de rationalisation de l'orthographe française qui, comme le rappelle souvent André Goosse, est le vêtement de la langue et non la langue elle-même.

Marie-Claire Daloze



Et si on relisait nos classiques?

Pour terminer l'année, restons au XVI^e siècle en compagnie de Michel de Montaigne (1533-1592). En commençant à écrire les *Essais*, Montaigne n'avouait pas d'autre but que de se peindre lui-même : « Je suis moi-même la matière de mon livre... Toute cette fricassée que je barbouille ici n'est qu'un registre des expériences de ma vie » écrivait-il. Mais, se peignant lui-même, il peint la nature humaine, car chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition. Voici un bref extrait d'un chapitre intitulé *De l'expérience*. Une leçon de vie toujours bonne à recevoir.

« Moi, qui ne manie que terre à terre, je hais cette inhumaine sagesse qui nous veut rendre dédaigneux et ennemis de la culture et plaisir du corps. J'estime pareille injustice de prendre à contrecœur les voluptés naturelles que de les prendre trop à cœur. Il ne les faut ni suivre, ni fuir, il les faut recevoir.

Je hais qu'on nous ordonne d'avoir l'esprit aux nues quand nous avons le ventre à table. Je ne veux pas que l'esprit s'y cloue ni qu'il s'y vautre, mais je veux qu'il s'y applique ; qu'il s'y seye, non qu'il s'y couche. Quand je danse, je danse ; quand je dors, je dors ;

et même quand je me promène solitairement en un beau verger, si mes pensées se sont entretenues des occurrences étrangères quelque partie du temps, quelque autre partie je les ramène à la promenade, au verger, à la douceur de cette solitude et à moi.

Nature a maternellement observé cela, que les actions qu'elle nous a enjointes pour notre besoin nous fussent aussi voluptueuses, et elle nous y convie non seulement par la raison, mais aussi par l'appétit : c'est injustice de corrompre ses règles.

Nous sommes de grands fols :

Il a passé sa vie en oisiveté, disons-nous ; je n'ai rien fait aujourd'hui.

Quoi, n'avez-vous pas vécu ? C'est non seulement la fondamentale, mais la plus illustre de vos occupations.

- Si on m'eût mis au propre des grands managements, j'eusse montré ce que je savais faire.

- Avez-vous su méditer et manier votre vie ? Vous avez fait la plus grande besogne de toutes.

Notre grand et glorieux chef-d'oeuvre, c'est vivre à propos. Toutes autres choses, régner, thésauriser, bâtir, n'en sont qu'appendicules et adminicules (1) pour le plus. Il n'est rien de si beau et de si légitime que de faire bien l'homme et dûment, ni de science si ardue que de bien et naturellement savoir vivre cette vie ; et de nos maladies, la plus sauvage, c'est mépriser notre être.

Aussi, nous avons beau monter sur des échasses, car sur des échasses encore faut-il marcher de nos jambes. Et au plus élevé trône du monde, si nous ne sommes assis que sur notre cul.

Essais, livre III, ch. 13

(1) petits appendices et compléments

Texte proposé par Maroucha

Un poème en picard...

Ene goutte d'e

Su m'vritte, t'és v'nu buqui...
P'tête que ch'êtôt pour l'imbrachi ?
Ou bin... par curiositeu ?
Ou bin... foc pour t'amuseu ?

Ou bin, matte d'été à l'cour,
T'és v'nu sul vritte, criï : « Au s'cours ! »

A moins qu'te voulôs v'nir dins m'majan,
Pour vîr tout cin qu'i-avôt in d'dans ?;;

T'as fé ène line su min carré,
Dis-mô, che s'rôt in sine d'amitché ?;;

Mé te v'lô d'jô disparu...
Pourqô ? t'as peur d'été mal orchu ?

Adan, t'fés in si lang vôiache
Foc pour morir conte min visache !...
C'pindant, t'arôs povu parleu
Dés gins, dés pays qu't'as survoleu...

Mé t'és in vô, sans laichî d'trace...
Paraît qu'ch'é lassin dins la vie... Tout i passe !

G. Pittellioen

COMMUNIQUES

Une aventure de Tintin en wallon de Charleroi

« Lès-âr'riyes dèl Castafiore »

Une traduction réalisée par les participants à l'atelier de wallon de la Maison du Hainaut :
Quai de Brabant 20 - 6000 Charleroi
071.64.10.64 maison.hainaut@hainaut.be

L'office des consommateurs francophones



Concernant les discriminations linguistiques dont les entreprises privées pourraient faire preuve dans leurs relations avec leur clientèle, les lois sur l'emploi des langues en matière administrative ne sont pas applicables. Cependant, il importe de les mettre également en évidence.

C'est une des raisons pour lesquelles l'Office des Consommateurs Francophones (OCF) a été constitué.

Notre association a pour objet la défense des droits linguistiques des usagers francophones dans leurs rapports avec les services publics et les entreprises privées, ainsi que la promotion de la langue française et l'affirmation de Bruxelles comme grande ville francophone.

L'association est active depuis la mi-2002 et a son siège à la Maison de la Francité, 18, rue Joseph II à 1000 Bruxelles.

Vous estimez que vos droits linguistiques n'ont pas été respectés !

N'hésitez pas à prendre contact avec nous, soit par courrier électronique à l'adresse suivante, info@ocf-wb.be, soit par téléphone au 02.536.01.34., soit par télécopie 02.646.28.61.

Nous ne manquerons pas d'intervenir auprès des sociétés incriminées, et vous ferons part du suivi.

Christophe Gasia, Président



LE COIN DES AMIS

Renouvellement de votre adhésion

Voici venu le moment de renouveler votre engagement dans la défense et la promotion de la communauté française Wallonie-Bruxelles.

Etre francophone, c'est non seulement tenir à ses origines, mais également marquer une adhésion morale, culturelle, sentimentale aux valeurs de sa communauté française. Notre premier devoir de francophone est d'analyser ce qui nous agresse dans nos sensibilités et d'informer le plus grand nombre d'entre nous.

Nous devons solliciter une prise de conscience de la gravité des dangers qui menacent notre francité : notre langue française, notre culture française, nos langues et coutumes régionales, nos traditions, l'existence même de notre Communauté française. L'exigence d'un grand effort de combat se pose à nous.

Nous devons, tous, que nous soyons d'origine wallonne, bruxelloise ou d'adoption, participer à cette tâche hors des désastreuses divisions claniques, égotistes des partis politiques.

Deux faits marquants dominent les relations Nord/Sud.

Le premier, c'est la volonté du Mouvement flamand de faire plier la fierté des francophones en les asservissant par la division et en les endoctrinant par le biais du lancement en Wallonie et à Bruxelles d'un parti populiste, Libéral et Démocrate, LiDé, très proche de la Lijst De Decker, parti nationaliste flamand.

Le second, c'est la montée accélérée en agressivité du Mouvement flamand dans ses tentatives, avec des méthodes particulières de pression, de flamandiser la Région bruxelloise et sa périphérie, de nous imposer une absurde assimilation linguistique.

Intrépidité, énergie, constance, présence d'esprit sont les vertus qui doivent forger notre force d'âme dans la lutte pour la sauvegarde de notre langue, de notre culture, de nos opinions. Une volonté de toujours parler la langue française. Regarder loin. L'élan idéal. Le financement de nos campagnes de sensibilisation à la Cause francophone est assuré uniquement par les cotisations et les dons que vous faites parvenir au compte **145-0539031-61 de la Ligue wallonne de la Région de Bruxelles.**

Le nombre d'adhérents permet de maintenir la participation annuelle à 10 euros et à 25 euros pour les autres pays, nonobstant

les hausses d'impression et d'envoi du périodique mensuel. Nous vous invitons à renouveler votre adhésion pour l'année 2009.

Osons dire « Je t'aime » à notre Communauté française.

« *Toi, c'est mon cœur Et je t'aime* » (Virgile Rossel, poète jurassien).

Osons dire que les revendications francophones de la périphérie bruxelloise sont fondamentales ! Ensemble, avec la Ligue Wallonne de la Région de Bruxelles. Nous comptons sur vous.

Raymond WATRICE

LE DIMANCHE 22 FÉVRIER 2009 à 12h30 LA LIGUE WALLONNE

a le plaisir d'inviter ses membres et amis au dîner amical
de la

SAINT-VALENTIN

à la Moule Sacrée – 11 rue des Chapeliers – Bruxelles



M E N U

Apéritif : le porto rouge

Moules marinières (1) ou Tournedos (2)
(champignons, tomates estragon, crème)

Dessert : Tarte tiède aux pommes
Café ou thé

Vin rouge ou blanc à discrétion

Participation aux frais : 24 € à verser au compte n° 145-0539031-61 de la Ligue Wallonne en mentionnant le plat choisi (1 ou 2) sur le bulletin de versement.

Réservation : M. Watrice 02.770.62.21
Mme Lambot 02.230.03.55
Mme Daloze 02.734.77.02

CERCLES WALLONS CALENDRIER DES ACTIVITES



De janvier à avril 2009

CERCLE ROYAL BORAIN DE BRUXELLES

Samedi 4 avril : banquet de printemps

Samedi 25 avril : assemblée générale et spectacle de variétés

M. Rossignol 02/673.25.07

LES WALLONS DU BASSIN DU CENTRE

Samedi 14 mars : activité à préciser

M.R. Bartholomé 02/426.09.85

CERCLE ROYAL « LES TOURNAISIENS SONT LA »

Samedi 10 janvier : repas du « lundi perdu » à Tournai

Samedi 18 avril : excursion à Roisin

Tous les premiers lundis du mois : après-midi récréative
M. C. Bocquet 067/55.52.74

AWWA – Association Wallonne de la Woluwe à Auderghem

Samedi 7 février : buffet « fromages » à la salle Edelweiss
Samedi 7 mars : théâtre wallon
M. J. Rassart 02/672.85.97

LIGUE WALLONNE DE BRUXELLES

Dimanche 22 février : dîner de la Saint-Valentin,
Inscription auprès de
Mme Williquet-Daloze 02/734.77.02
M. R. Watrice 02/770.62.21
Mme G. Lambot 02/230.03.55

CERCLE ROYAL WALLON DE WATERMAEL-BOITSFORT

Samedi 31 janvier : dîner de Nouvel-An
Samedi 28 mars : activité à préciser
M. R. Gaspard 02/660.06.92

Groupement des Luxembourgeois de Bruxelles

Samedi 17 janvier : dîner de Nouvel-An
M. C. Boeur 02/479.60.75

AREW, Association Royale des Ecrivains Wallons

Tous les premiers mercredis du mois à 17 h :
Présentation mensuelle de 3 ouvrages littéraires
Espace Wallonie-Bruxelles rue Marché aux Herbes
M. Bodson 0498/10.50.83

CERCLE ROYAL GAUMAIS DE BRUXELLES

Dimanche 15 février : activité à préciser
M. J.-M. Fox 02/672.15.31

UGWB :

Dimanche 14 décembre : Concert de Noël à Wolubilis
M. Reumont 02/673.26.39

AMICALE DES AINÉS FRANCOPHONES

Judi 26 février 2009 : Visite de l'exposition « De Van Dijck à Belloto. Splendeurs de la Cour de Savoie » à 14 h. Palais des Beaux Arts, rue Ravenstein, 1000 Bruxelles.
Infos : Patricia Mauën – Tél. 02/533.30.22
Tous les 4^{èmes} jeudis du mois d'avril à octobre 2009 : Excursions

UNION CULTURELLE WALLONNE

Agenda disponible chez M. PM Lefin rue Général de Gaulle 71
4020 Liège – Tél. 04/342.69.97 ou ucw@skynet.be

NOTRE JOURNAL

NOTRE SITE

LA LIGUE WALLONNE DE LA REGION DE BRUXELLES

Le périodique mensuel francophone

Chaque mois pour toutes les lectrices et pour les lecteurs
- la pertinence d'un regard francophone sur l'actualité
- 4 à 6 pages pour accompagner notre militance
- 2 à 4 pages consacrées à la culture et aux loisirs
Adhésion : 10 € par an (10 numéros) à verser au compte n°
145-0539031-61 de Ligue wallonne 1200 Bruxelles

<http://www.liguewallonnebruxelles.be>

blog :

<http://liguewallonnebruxelles.skynetblogs.be>

La Ligue Wallonne applique les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie française.

A MEDITER



« Je me suis battu pour une idée... Mais si l'idée ne s'est pas répandue par moi, qu'elle est reprise par d'autres après moi, l'idée est répandue, et cela me suffit. Je suis un homme comme les autres, je n'aime pas voir qu'on me prend mes idées sans me citer ; mais qu'est-ce que cela peut bien faire, au fond ? On les reprend, c'est tout ce que je demande, et s'il y a des gens qui reprennent mes idées, je dis : tant mieux, elles ne périront pas ! Il faudra bien qu'un jour ou l'autre quelqu'un les reprenne et les approfondisse. »

Albert Marinus

Pays de l'absurde

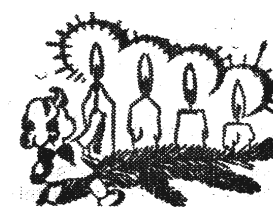
Le gouvernement flamand, présidé par Kris Peeteers, CD&V, a décidé de flamandiser les adresses internet se terminant par .be utilisées par les Flamands. Le choix de l'extension à choisir en remplacement de .be se ferait entre .vla, .vin, .vlaanderen, et assez curieusement .fla. Qu'est-ce qui nous rattache encore à la Flandre ? La culture nous sépare. La sagesse populaire dit : « Les pommes et les poires ne poussent pas sur le même arbre ». Ecoutons-la ! Osons organiser des Etats généraux de constitution d'un Etat de langue et de culture françaises souverain. La Francophonie belge n'est-elle pas une entité politique ? N'est-elle pas un tout, un pays. un peuple, une culture ? Osons être nous-mêmes.

La rédaction

Décès

Nous apprenons avec tristesse que **Monsieur Lucien Riffart** d'Uccle, membre de la Ligue Wallonne nous a quittés. Que sa famille veuille trouver ici l'expression de notre profonde sympathie.

*A tous nos membres
A tous les cercles Wallons
A tous nos amis wallons
et francophones*



**Joyeux Noël
et Bonne Année**

Nos meilleurs souhaits vous accompagnent pour un joyeux Noël, amies et amis de la Ligue Wallonne. Puisseons-nous nous retrouver au cours de l'an prochain pour notre plus grand plaisir à tous. Que 2009 vous comble de petits bonheurs journaliers, d'une excellente santé et réalise vos vœux les plus chers. Que 2009 soit favorable à la Wallonie, à Bruxelles.